



N° OJ : 68

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

Objet : Rénovation de la Bourse et de l'aménagement du Belgian Beerwold.- Subsidies de 1.500.000,00 EUR pour 2020 de la Région de Bruxelles-Capitale.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu le Conseil Communal du 9 décembre 2019 (vote du budget) adoptant les subsidies de la Région de Bruxelles-Capitale de 29.800.000,00 EUR pour le projet Bourse;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 décembre 2020 adoptant la subvention de 1.500.000,00 EUR à la Ville de Bruxelles pour couvrir partiellement les dépenses d'investissement dans le cadre de rénovation de la Bourse et de l'aménagement du Belgian Beer World pour :

- Les travaux de réaffectation du bâtiment;
- Les frais d'études liés à l'investissement.

Considérant que la convention porte sur les dépenses effectuées pendant la période 2020 - 2024;

Considérant que le subside de 29.800.000,00 EUR est inscrit à l'article de recette 13766/66552 du budget 2020;

Considérant que ce subside de 1.500.000,00 EUR fait partie intégrante de ce montant.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention de 1.500.000,00 EUR conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 décembre 2020 et faisant partie des subsidies d'un montant de 29.800.000,00 EUR approuvés par le Conseil Communal du 9 décembre 2019 (vote du budget), est adoptée.

Annexes :

